



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Luxembourg, le 12 JUIN 2018



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3789 du 2 mai 2018 des honorables députées Madame Sylvie Andrich-Duval et Madame Françoise Hetto-Gaasch, concernant le Lycée technique pour professions de santé, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N° 3789 du 2 mai 2018 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval et de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch**

Par sa question parlementaire, les honorables Députés désirent recevoir des renseignements concernant le Lycée technique pour professions de santé et hall des sports Logopédie à Strassen.

En effet, la loi du 21 septembre 2017 relative à la construction d'un Lycée technique pour professions de santé et d'un hall des sports Logopédie à Strassen ainsi que la construction de logements pour étudiants et pour jeunes a été votée en date du 11 juillet 2017 par la Chambre des députés.

Or, avant de pouvoir démarrer le chantier proprement dit, il faut procéder à des travaux d'assainissement et de démolition des anciens bâtiments Logopédie. Actuellement deux de ces bâtiments sont encore occupés par des réfugiés.

Ceci a pour conséquence que le chantier doit être réalisé en deux phases. Lors de la première phase, l'ancien bâtiment administratif sera démoli pour ensuite entamer les travaux relatifs au hall des sports Logopédie et les logements pour étudiants et pour jeunes. Dès que les réfugiés seront relogés, les bâtiments restants pourront également être démolis. La deuxième phase du chantier, la construction du Lycée, pourra dès lors être entamée.

Les travaux de démolition débuteront prévisionnellement mi-juillet 2018 et se dérouleront principalement durant les congés scolaires.

Vu que la date précise du relogement des réfugiés vers un autre site n'est pas encore connue, il est difficile, à ce stade, d'avancer une date pour l'ouverture du Lycée ; néanmoins elle sera possible au plus tôt à la rentrée scolaire 2022. D'après les plannings prévisionnels actuels les autres bâtiments, tels que le hall des sports pour le Centre de logopédie et les logements, pourront être mis en service fin 2020.